

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2016

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Communauté de Communes de BOURGTHEROULDE (Département de l'Eure)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :	<u>20 septembre 2016</u> - sollicitant l'intervention de l'EPF Normandie et s'engageant au rachat du bien dans le délai de cinq ans.
SITUATION DU BIEN :	Bâtiment sis sur la Commune de BOSC ROGER EN ROUMOIS , 1 rue René Grouvel et cadastré section F numéro 612 pour 1 793 m ² .
PLU :	Zone UA (zone urbaine dense, centrale, comprenant habitat, commerces, services, équipements et activités compatibles avec l'habitat.)
PROJET :	Construction et réhabilitation d'une structure multi-accueil enfants de 24 places.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	<u>15 septembre 2016</u> – Avis favorable
PROPRIÉTAIRE :	Conseil Département de l'Eure
ÉVALUATION DOMANIALE :	<u>24 août 2016</u> : 180 000 €
IMPUTATION :	Compte n° 923 710 – Comcom de Bourgtheroulde "Bosc Roger en Roumois 1 rue René Grouvel" Enveloppe projet : 190 000 € - Dotation Villes & Territoires ruraux

ROUEN le 11 octobre 2016

Visa du Président du Conseil
d'Administration de l'EPF Normandie,

Sébastien LECORNU

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL